

2008

PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

CdC Médullienne

7. COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La loi fait obligation à la communauté de communes « Médullienne » qui en a compétence de présenter, chaque année, un rapport sur le prix et la gestion des déchets ménagers.

1.1. Système de gestion des déchets.

LES MOYENS HUMAINS

o ENCADREMENT

- 1 technicien supérieur contractuel
 - Collecte sélective
 - o Relations avec ECO-EMBALLAGES
 - o Relations avec le délégataire de service
 - o Marchés publics
 - Suivi de la redevance spéciale
 - o Recensement des redevables
 - o Elaboration des avenants aux conventions
 - Suivi des collectes
 - o Caractérisation de la collecte sélective
 - o Relations avec les usagers et le délégataire

o SERVICE ADMINISTRATIF (pris en charge sur le budget principal)

- Sous la direction du secrétariat général
 - 1 rédacteur chef à temps partiel
 - 1 adjoint administratif 2^{ème} classe à temps partiel pris
 - Gestion administrative du service
 - o Relation avec la société ONYX
 - Gestion de la carrière des agents détachés
 - o Gestion, règlement des factures
 - o Gestion, enregistrement des recettes

o EQUIPE TECHNIQUE

- 1 adjoint technique de 1^{ère} classe titulaire, affecté à temps partiel
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe, stagiaire, affecté à temps partiel

1.2. Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée en porte à porte sur l'ensemble des 10 communes, membres de la Communauté de communes, dans le cadre d'une délégation de services, suite à un marché public. 7 agents (2 conducteurs et 5 adjoints techniques) ont été détachés auprès de la société ONYX AQUITAINE

PERSONNEL DETACHE AUPRES DE LA SOCIETE ONYX

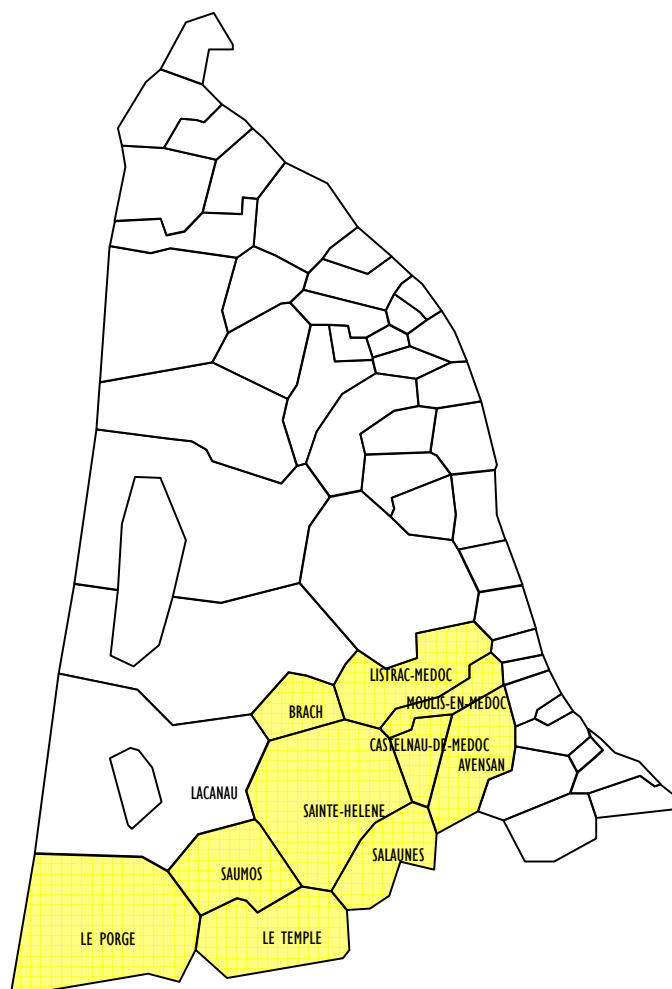
1	Agent de maîtrise
1	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe
2	Adjoints Techniques 1 ^{ère} classe
3	Adjoints Techniques 2 ^{ème} classe dont un agent détaché à sa demande sur le marché de collecte porte à porte signé par la communauté de communes « Médoc Estuaire »

A. Fréquence de la collecte

La fréquence de la collecte est d'une fois par semaine sur tout le territoire.

Sont collectés en même temps par bennes bi-compartmentées, la collecte sélective (hors verre) et la collecté résiduelle.

TERRITOIRE DESSERVI



COMMUNES	POPULATION INSEE (1) (dernier recensement y compris les complémentaires)
AVENSAN	2 086
BRACH	327
CASTELNAU-DE-MEDOC	3 793
LISTRAC-MEDOC	2 145
MOULIS-EN-MEDOC	1 631
SAINTE HELENE	2 357
SALAUNES	677
SAUMOS	472
LE TEMPLE	516
LE PORGE	2 233
Sous total en 2008	16 237
en 2007	15 021

(1) mais seulement 13 887 habitants (recensement 1999) pris en compte dans le contrat « ECO-EMBALLAGE »

B. Les opérations de collecte

1) Les déchets provenant des ménages

Que collectons-nous ?

✚ Les Ordures ménagères :

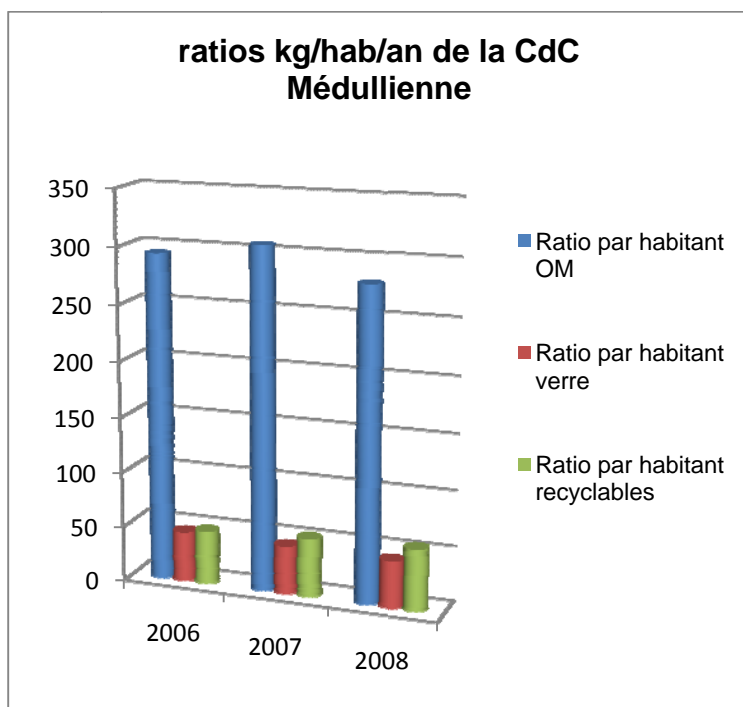
	TONNAGES		
	2006	2007	2008
Janvier	338,92	352,88	378,04
février	289,88	332,4	346,00
mars	349,86	379,8	291,50
Avril	314,04	349,56	384,36
Mai	366,84	387,78	375,52
Juin	370,52	349,22	354,58
Juillet	422,26	459,5	455,72
Août	504,56	499,88	461,00
Septembre	395,46	414,92	422,76
Octobre	393,56	396,84	389,36
Novembre	344,72	343,28	343,36
Décembre	315,76	329,94	335,00
Total en Tonnes	4 406	4 596	4 537
Ratio par habitant	293,35 kg/H	305,97 kg/H	279,44 kg/H
Ratio par Habitant en France en 2007 (source ECO Emballages)	360 kg /hab		

✚ Le verre :

	2005	2006	2007	2008
Tonnages	656,18	676,2	651,42	685,22
Ratio par Habitant	43,7 kg/H	45,04 kg/H	43,4 kg/H	42,2 Kg/H
Ratio par Habitant en France (Source ADEME)	38,5 Kg/H			

✚ Les recyclables :

	TONNAGES		
	2006	2007	2008
Janvier	54,78	61,26	79,14
février	53,24	64,74	63,36
mars	56,03	54,5	76,80
Avril	61,38	61,42	77,04
Mai	63,18	80,96	76,30
Juin	48,9	72,84	63,62
Juillet	60,26	46,96	77,78
Août	54,86	76,5	85,56
Septembre	83,48	57,46	85,02
Octobre	70,7	82,28	80,26
Novembre	60,44	71,74	60,82
Décembre	55,7	60,68	74,58
Total en Tonnes	722,95	791,34	900,28
Ratio par Habitant	48,12 kg /H	52,68 kg/H	55,45 Kg/H
Ratio par Habitant en France en 2007 en zone semi rural (Source ECO EMBALLAGE)	58 Kg/Hab/an		



Quelles sont les matières collectées dans les recyclables :

Matières	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle
	2006	2007	2008
Acier	5,37%	4,81%	4,54%
Aluminium	0,43%	0,43%	0,37%
E.M.R	17,31%	15,77%	17,39%
CARTON BRUN	2,37%	2,47%	3,93%
Tétra	1,87%	1,83%	1,92%
PET Couleur	1,70%	1,50%	1,82%
PET Clair	5,57%	5,14%	4,03%
PEHD	3,51%	3,21%	3,43%
Journaux	48,46%	50,31%	46,25%
GM	0,47%	0,26%	0,00%
Refus de Caractérisation	12,94%	14,27%	16,32%

Le refus de collecte augmente continuellement compromettant les efforts liés à la quantité de matières collectée au porte à porte dans le bac à couvercle jaune. Le taux de refus moyen constaté en France est de 19 % en 2007 (source Eco Emballage).

Quels sont les coûts de gestion de l'ensemble de nos déchets :

En € H.T		2006	2007	2008	Ratio en €/Hab/an année 2008
Ordures Ménagères	Collecte OM	355 215,68	359 223,68	384 634,00	23,69
	Transport OM	49 228,09	51 303,83	54 890,65	3,38
	Incinération	389 463,55	415 180,38	415 763,01	25,60
Recyclables	Collecte	165 268,79	167 133,54	179 044,25	11,03
	Tri	157 033,15	171 783,20	190 973,74	11,76
Déchèteries	Castelnau	254 310,28	281 016,42	287 013,40	17,68
	3 585 T en 2008 tout confondu				
	Saumos	75 483,35	86 829,30	8 987,14	0,55
	Le Porge	0,00	0,00	144 069,00	8,87
	948 T en 2008 tout confondu				
	Verre	25946,05	25 639,15	28 959,03	1,79
	Total	1 446 002,89	1 558 109,50	1 694 334,22	104,35

Il est à noter que le coût de gestion de la déchèterie communautaire du Porge est sensiblement plus élevé que celui des déchèteries communautaires de Castelnau de Médoc et de Saumos. Pour comparaison, le tonnage collecté sur la déchèterie du Porge représente 26 % de celui collecté sur celle de Castelnau alors que le coût de gestion représente 50 % de celle de Castelnau.

1.3. Les indicateurs financiers

A. Les modalités d'exploitation

La déchèterie Communautaire implantée sur la commune de Saumos, construite avant l'intégration de la Commune du Porge, s'est avérée trop exigüe pour la population desservie. Le Conseil Communautaire consciente des problèmes de gestion rencontrés par la société VEOLIA a décidé la fermeture de cette déchèterie. Dans le même temps les travaux de la déchèterie communautaire implantée sur le Porge ont débuté pour se terminer à la fin du mois d'avril 2008. Cet outil satisfait l'ensemble des administrés.

Chaque prestation a fait l'objet d'un appel d'offre réglementaire où la société VEOLIA s'est avéré la mieux disante. Il en a été de même pour la gestion de la déchèterie communautaire du Porge.

B. Les dépenses et leur financement

Les dépenses et les recettes sont retracées au budget annexe « Ordures Ménagères ».

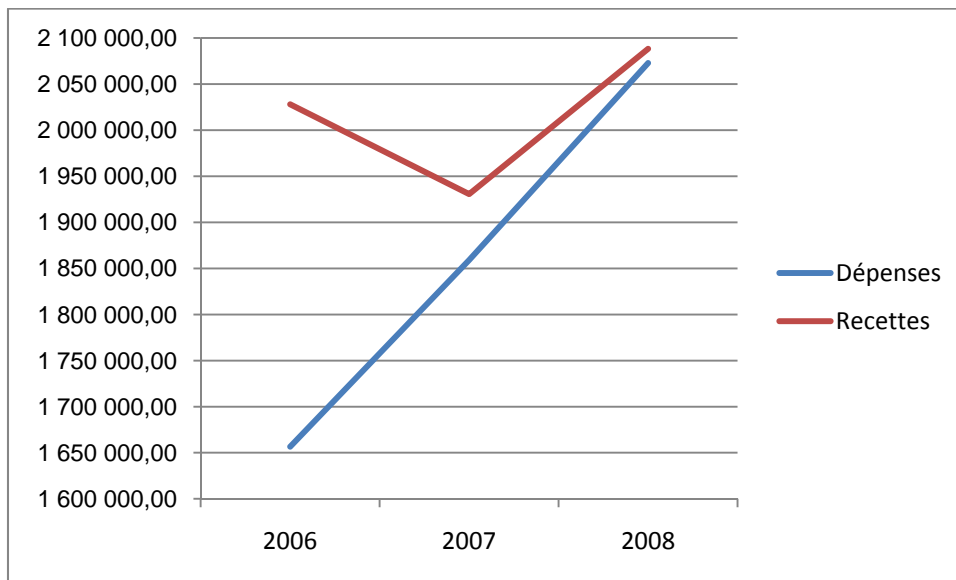
Le budget principal assure directement, et exclusivement, les dépenses du personnel administratif (part du traitement et charges du secrétariat général (cadre A), d'un rédacteur chef (cadre B) d'un agent administratif (cadre C).

Budget fonctionnement dépenses

	2006	2007	2008
Charges à caractère général	1 051 865,30	1 387 828,46	1 850 708,49
Charge de Personnel	94 475,50	128 287,89	145 515,43
Autre gestion courante (SMITOM)	479 202,90	307 800,00	594,70
Charges financières	5 369,37	4 144,66	22 353,06
Dotations aux amortissements et provisions	25 665,63	30 954,96	53 707,92

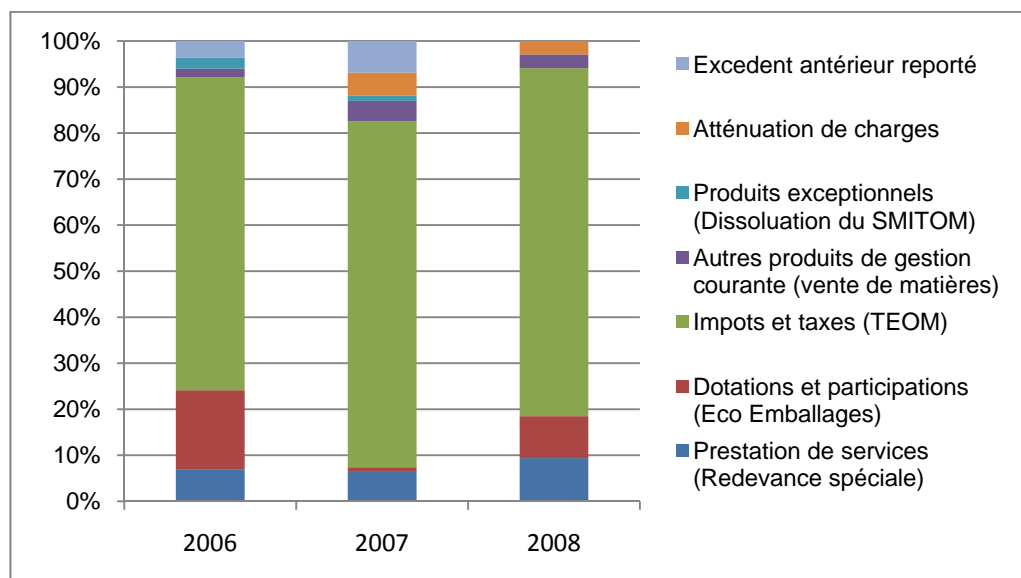
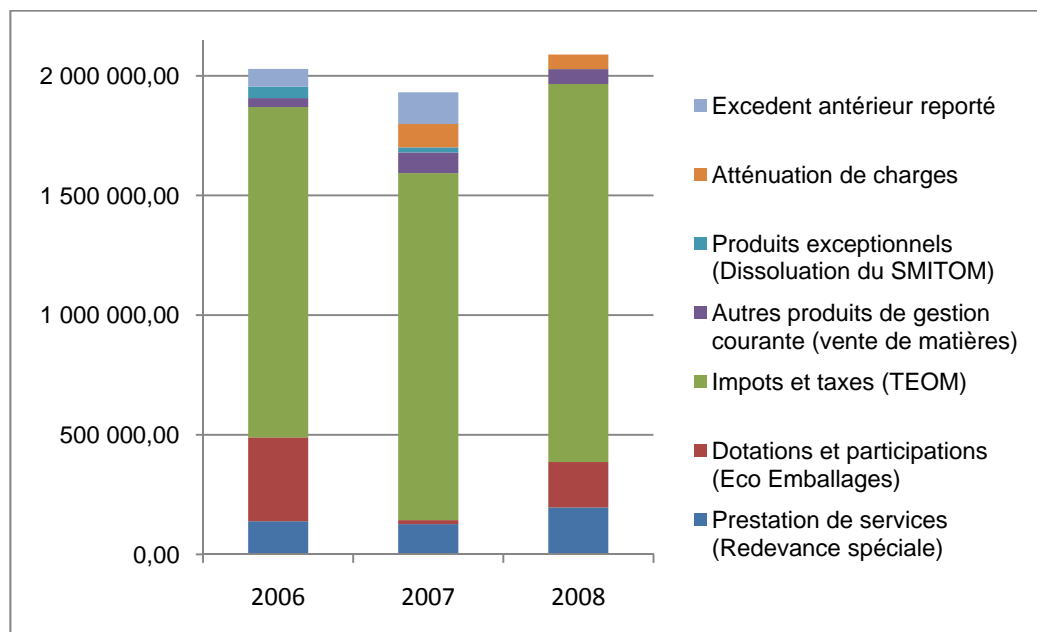
Budget fonctionnement recettes

	2006	2007	2008
Excédent antérieur reporté	73 143,03	132 093,61	0,00
Redevance spéciale	138 555,73	126 346,77	195 891,30
Dotations et participations	350 521,57	16 641,84	190 409,31
Impôts et taxes (TEOM)	1 379 766,00	1 450 348,00	1 579 154,00
Autres produits de gestion courante	37 504,00	86 270,04	62 178,21
Produits exceptionnels	48 586,66	21 528,00	359,28
Atténuation de charges	0,00	97 443,05	60 409,43
Total	2 028 076,99	1 930 671,31	2 088 401,53

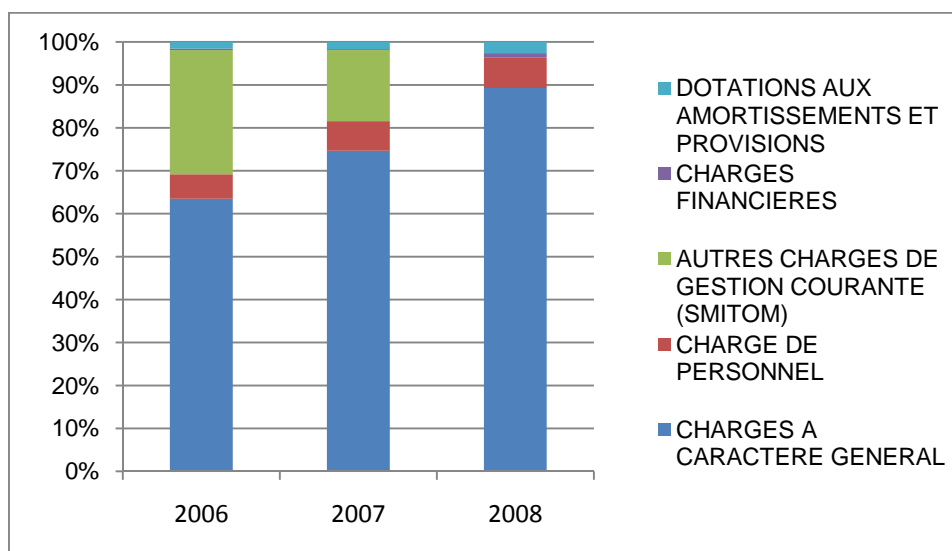
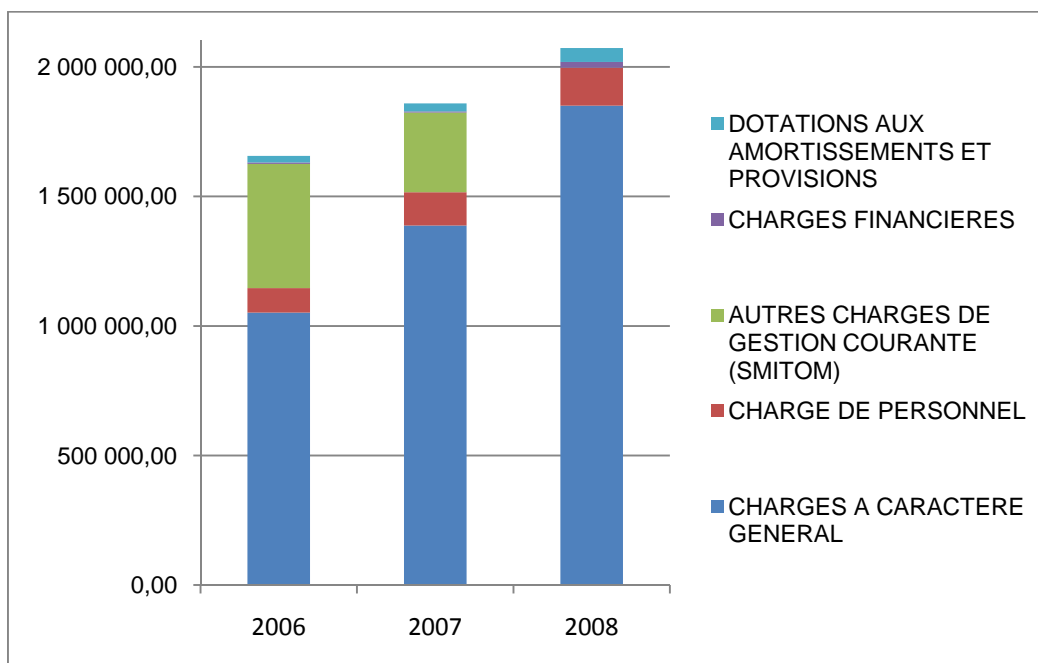


L'évolution des budgets de fonctionnement montre que nous approchons de « l'effet ciseau » où les dépenses sont supérieures aux recettes sans l'apport du budget principal.

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



Recettes de fonctionnement dans le cadre du tri :

ECO-EMBALLAGES	133 203.31 €
Rachat des journaux – papiers - cartons - acier	25 095.39€
rachat du verre	16 369.90 €
	174 668.60 €

Il faut noter qu'ECO-EMBALLAGES ne subventionne pas les journaux – magazines.

Les coûts de gestion des déchets progressent d'année en année. Nous devons, pour limiter l'impact de ces augmentations sur les ménages de notre territoire, trouver des leviers ou des modifications à apporter pour accroître les recettes et (ou) diminuer les dépenses.

8. CONTROLE, REHABILITATION ET ENTRETIEN DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Selon la loi du 3 janvier 1992, les collectivités territoriales sont tenues d'assurer le contrôle des assainissements non collectifs dont les modalités sont définies par les décrets du 3 juin 1994 et du 6 mai 1996. Pour satisfaire à cette loi, le Conseil communautaire, dans le cadre de la compétence transférée par les communes à la communauté de communes a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectifs, qui est chargé du contrôle de ces assainissements. Le Conseil communautaire a par ailleurs décidé par délibération que ces contrôles auront une périodicité de 4 ans. Ce service est financé principalement par une redevance pour assainissement non collectif, d'un montant de 80 € perçue sur la durée du programme de contrôle, soit sur 4 ans, (20 € par an).

a. Le contrôle de l'existant.

Le système d'assainissement non collectif comprend les organes effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement et le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. Ces assainissements ne devant présenter de risques d'atteintes à la salubrité publique (cf schéma ci-dessous) du fait d'un dysfonctionnement lié à la vétusté, une inadéquation avec la parcelle ou l'immeuble raccordé ou un mauvais entretien sont vérifiés lors d'un contrôle périodique de fonctionnement de l'existant, précédé d'un avis préalable de visite notifié aux intéressés dans un délai raisonnable.



Distances à respecter imposées par le DTU 64.1 lors de la construction ou la réhabilitation d'un assainissement non collectif

Ce contrôle a pour but de s'assurer :

- du bon état des organes composant l'assainissement,
- du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux,
- de la réalisation périodique des vidanges,
- de la réalisation périodique de l'entretien des dispositifs de dégraisage.

Toutes les observations formulées au cours de la visite sont consignées dans un rapport adressé au propriétaire.

b. Le contrôle du neuf.

Avant d'installer un dispositif d'assainissement non collectif sur son terrain, le propriétaire doit :

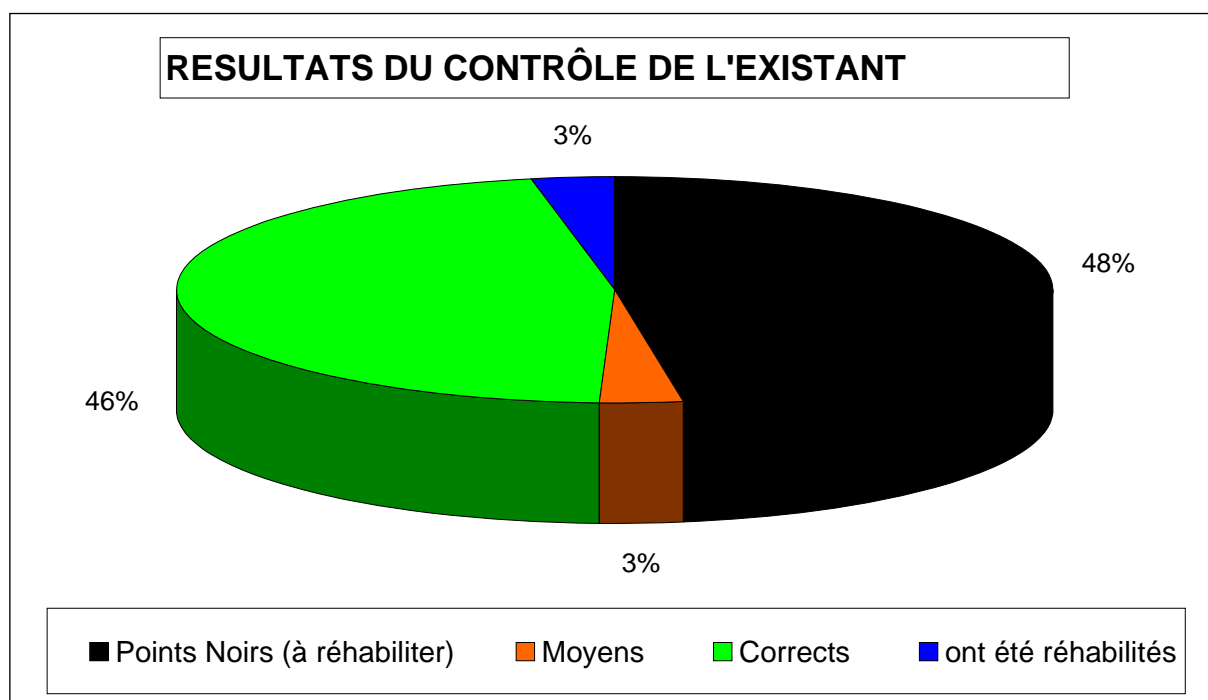
- ✓ mandater l'organisme de son choix, compétent en la matière, pour réaliser une étude hydrogéologique afin de dimensionner la filière d'assainissement en adéquation avec le sol et l'immeuble à assainir.
- ✓ renseigner un dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, retiré auprès des services communautaires, à retourner au siège de la collectivité.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) émet un avis sur lequel s'appuie le Maire de la commune concernée pour autoriser, ou non, la construction de l'équipement. Pour permettre le

contrôle de bonne exécution, le propriétaire envoie une déclaration d'ouverture de chantier et prend rendez-vous avec le technicien SPANC qui effectuera un contrôle technique de conception - réalisation sur le chantier avant recouvrement des ouvrages neufs, pour évaluer la qualité de leur réalisation et le respect de la réglementation.

c. Tableau récapitulatif des contrôles réalisés sur le programme 2005-2008

COMMUNES	Nombre d'installations existantes	2005		2006		2007		2008	
		EXISTANT	NEUF	EXISTANT	NEUF	EXISTANT	NEUF	EXISTANT	NEUF
AVENSAN	269	70	-	78	3	42	3	82	
BRACH	43	39	8	-	1	-	1	4	
CASTELNAU DE MEDOC	82	-	4	-	-	-	-	52	
LISTRAC MEDOC	294	61	-	42	2	-	1	189	
MOULIS EN MEDOC	143	-	2	1	2	29	2	44	
LE PORGE	97	55	-	55	3	26	2	15	
SAINTE HELENE	153	-	-	-	1	-	1	0	
SALAUNES	112	-	-	2	1	67	1	33	
SAUMOS	177	55	24	34	11	54	3	30	
LE TEMPLE	204	21	-	103	3	81	3	26	
TOTAL	1574	246	50	260	27	299	17	471	13



Les assainissements non collectifs implantés sur la commune de Sainte-Hélène n'ont pas été contrôlés, car la commune avait initié une opération pilote sur les années 2002-2004 au cours de laquelle tous les systèmes autonomes ont fait l'objet d'un diagnostic assorti d'une proposition de réhabilitation fortement subventionnée. 153 foyers restent à réhabiliter qui seront intégrés dans le programme de contrôle 2010-2013.

En cours d'exécution du programme 2005-2008, la liste a été modifiée (en + ou en -) en fonction du contrôle sur le terrain. Les installations supplémentaires et ceux n'ont pas pu être réalisés, l'occupant du logement (propriétaire ou locataire) étant absent, seront contrôlés prioritairement au cours de l'année 2009.